

Comment percevoir les subventions Leader II programmées ?

1. Le Maître d'Ouvrage de l'Opération co-financée par le Programme LEADER II se doit de fournir au plus tôt les factures acquittées correspondant à son projet.

Une Facture Acquittée, c'est :

- pour une personne publique : la mention apposée par le percepteur ou le fournisseur «Payé le .../.../1999 par mandat N° »
- pour une personne privée : la mention «Payé le .../.../1999 par chèque, virement, mandat postal ... N° » suivie d'une signature du fournisseur ou du client.

Remarque importante :

Si la somme des factures acquittées fournies est inférieure à la dépense subventionnable du projet, la subvention LEADER II sera payée au prorata au Maître d'Ouvrage.

2. Par souci de simplicité, dans le cas de fournisseurs multiples, il est obligatoire de fournir un tableau récapitulatif des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage et comprenant :

- la nature,
- les montants H.T. et T.T.C.,
- les dates de facturation (éventuellement les n° de factures)
- la date de l'acquittement de la dépense,
- et la dépense totale H.T. et T.T.C.

Prenez contact avec nos correspondants locaux :

- Canton d'Aire/Adour : J.P. Castaings (05 58 71 47 00)
- Canton de Garlin, Lembeye, Montaner : D. Capdupuy (05 59 33 47 92)
- Canton de Riscle, Plaisance, Marciac, Miélan : H. Blin (05 62 08 21 04)
- Cantons de Vic, Maubourguet, Rabastens, Castelnau RB : Semadour (05 62 96 44 88)

Ces interlocuteurs locaux pourront vous conseiller et vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Pour tous renseignements :
SEMADOUR
 ZI du Marmajou - 65700 Maubourguet
 Téléphone : 05 62 96 44 88 / Fax : 05 62 96 94 17
 Email : semadour@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean GLAVANY
 Secrétaire de rédaction : Olivier BACCIALONE
 Rédaction : Eric FEBVRE, Véronique SOUBABERE



Euradour



La lettre

N°7 Janvier 2000



Edito

Tout d'abord permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2000, riche en projets d'avenir pour notre Val d'Adour.

Cette fois-ci, c'est fait. Nous avons fini d'instruire les derniers dossiers que vous avez présentés à l'association EURADOUR Groupe d'Action Locale gestionnaire du programme LEADER II. Environ 60 MF ont été programmés dans le cadre de ce programme européen, LEADER II. Ils ont permis de soutenir des actions économiques, sociales, finalement structurelles de notre terroir. 44 % du programme ont été réalisés. Je vous invite à veiller à réaliser la totalité des actions avant le 31 décembre 2001, les dates de factures faisant foi. Au-delà de cette date, les subventions seraient perdues définitivement.

Et après LEADER II ?...

Nous avons déposé une candidature auprès de la DATAR dans le cadre de l'appel d'offre «Emergence de Pays».



Nous nous sommes réunis de très nombreuses fois et le Conseil de Développement (socio-professionnels, consulaires ...) a beaucoup travaillé : les élus ont répondu présent lors du forum du

29 janvier, journée de travail constructive, riche en débats.

Il s'agit pour nous ensuite de soumettre à nos conseils municipaux et délégués des communautés de communes, la Charte de Pays qui est le premier travail de synthèse de notre démarche.

La Charte de Pays n'est autre qu'un document qui marque notre intention de mener ensemble des projets.



Nous avons veillé à faire participer le plus possible les élus et la société civile. Nous allons engager au cours de cette année un plan d'actions de communication en direction de tous nos concitoyens du Val d'Adour afin qu'ils soient directement associés à nos travaux.

C'est ainsi que nous pourrions améliorer la démocratie locale en favorisant, à travers des programmes de développement, l'émergence des initiatives locales.

Continuons à travailler encore pour peaufiner le programme d'actions que nous mettrons tous ensemble en œuvre si vous le souhaitez, pendant la période 2000/2006.

Jean Glavany

Président du GAL Euradour



Emergence du pays Val d'Adour

Les prochaines échéances de l'émergence du Pays du Val d'Adour

Le 29 janvier 2000, s'est tenu le Forum du Pays du Val d'Adour. Organisé autour de 3 tables rondes (préservation de la qualité de la vie, créer et diversifier les activités économiques, renforcer les solidarités territoriales), le forum a été l'occasion pour les élus de poser leurs interrogations, leurs attentes et leurs préoccupations sur le devenir du territoire. Ce questionnement a permis d'enrichir la réflexion et les différentes suggestions seront intégrées dans la charte.



Le prochain calendrier s'articulera autour de plusieurs temps forts :

Février : La rédaction de la Charte du Pays, tout en reprenant les propositions du Conseil de Développement et les conclusions du Forum.

Mars-Avril : La Diffusion de la Charte par Euradour. Elle sera approuvée dans un délai de deux à quatre mois, après délibérations des conseils municipaux et des assemblées délibérantes des EPCI ayant compétence en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. La Charte devra être révisée au terme d'un délai maximal de dix ans.

Mai : La transmission de la Charte et des délibérations aux Préfets de Région afin d'entériner le périmètre définitif (consultation des Préfets de Département, des Présidents de Conseils Régionaux et des CRADT). Les Préfets de Région ont trois mois pour prendre un arrêté conjoint de périmètre définitif.

Septembre : La constitution de la structure publique gestionnaire du Pays. Elle veillera à sa mise en œuvre et assurera au sein du Pays la cohérence et la coordination des actions de développement.

Décembre : L'inscription aux Contrats de Plan Etat Régions

En parallèle, afin d'informer la population, une campagne de communication et une campagne de presse seront menées. La Charte pourra être consultée dans les mairies des communes qui l'auront approuvée ainsi qu'à la préfecture des départements concernés. De plus, afin de définir la structure de gestion du futur Contrat de Pays : GIP ou Syndicat Mixte, une réflexion sera lancée au préalable. Et enfin, le programme d'actions (Année +) élaboré donnera lieu au Contrat de Pays : programme pluriannuel qui sera signé par les Préfets de Région, les Présidents de Conseil Régional, les Présidents de Conseil Général et la structure gestionnaire locale.



Leader en Action

«Actions de sensibilisation des jeunes publics à l'eau et à l'environnement»



Plusieurs actions de sensibilisation des jeunes générations se sont déroulées en parallèle dans le Val d'Adour en fin d'année 1999 et notamment la Festi-Livres à Riscle (32) et le Nouveau Millénaire autour de l'Eau à Cadillon (64).

La Festi-Livres, salon de littérature enfantine, s'est déclinée en plusieurs ateliers allant d'un espace lecture-découverte d'ouvrages sur l'eau à l'initiation au recyclage du papier, en passant par divers jeux et

prises en scène sur la présence et l'utilisation de l'eau au quotidien. Des classes de maternelles, primaires et collèges venues de l'ensemble du Val d'Adour ont pu également profiter d'ateliers-rencontres avec des auteurs de livres à thématique Eau, lieux d'échanges, mais également d'initiation à l'écriture.

Dans la même optique pédagogique, le Nouveau Millénaire autour de l'Eau à Cadillon, fin décembre 1999, a permis à des scolaires de se familiariser, notamment par des jeux, des vidéos ou des ateliers à thèmes, à l'Eau dans leur environnement.

Bilan Programmation

Un mois après la clôture du programme LEADER II, on peut aujourd'hui faire un bilan des sommes engagées. Ainsi, plus de 58 Millions de Francs ont été mobilisés sur quelques 152 opérations. Les investissements et la participation communautaire se ventilent de la façon suivante :

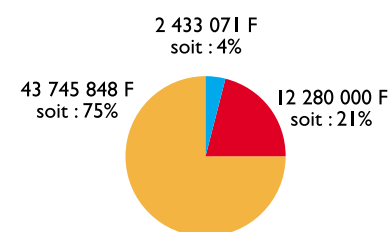
Coût Total des opérations programmées

	MP	AQ	Total
Mesures FEDER	20 219 402	9 947 558	30 166 960
Mesure FSE	3 465 331	231 450	3 696 781
Mesure FEOGA	19 628 062	4 967 500	24 595 562
Total Général	43 312 795	15 146 508	58 459 303

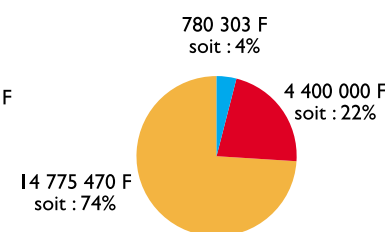
Fonds Européens programmés

	MP	AQ	Total
Mesures FEDER	7 106 408	3 658 228	10 764 636
Mesure FSE	1 616 262	115 625	1 731 887
Mesure FEOGA	5 898 757	1 560 190	7 458 947
Total Général	14 621 427	5 334 043	19 955 470

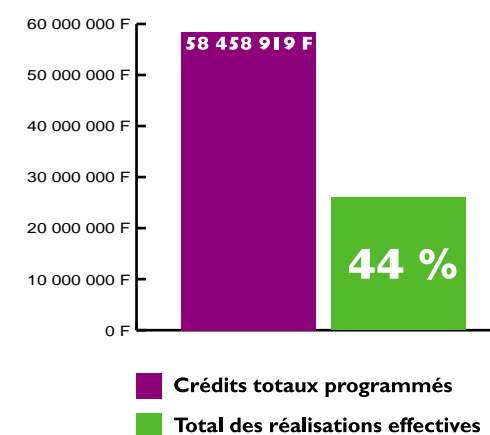
Dépenses en coût total par Volet (en F)



Fonds structurels programmés par Volet (en F)



Avancée du programme Leader II Euradour au 30/01/00



- Volet A : Acquisition de compétences
- Volet B : Programme d'Innovation Rurale Thématique
- Volet C : Coopération Transnationale

La phase de programmation du LEADER s'étant achevée le 31 décembre 1999, le programme entre dans une phase active de réalisation. En effet, il reste aux porteurs de projets jusqu'à fin 2001 pour fournir les factures acquittées correspondant aux actions programmées. A ce jour, 44 % du programme a été réalisé.

Les de Comités de Programmation



Un Comité de Programmation LEADER II de projets gersois s'est tenu le 20 décembre 1999. Les projets programmés, à réaliser impérativement avant la fin 2001, sont les suivants :

GERS : 4.923.575 F investis dont 1.567.563 F de LEADER.

- ≡ Etude et Expertise en Zone Rurale du CDT Adour-Gascogne/CG du Gers
CT : 125 000 F - PL : 100 000 F
- ≡ Production d'un DVD Vidéo sur le thème de l'eau/CRDP de Midi-Pyrénées
CT : 250 000 F - PL : 150 000 F
- ≡ Film sur «L'eau, facteur de développement rural»/IIAHBA
CT : 145 000 F - PL : 135 000 F

- ≡ Restauration partielle du Moulin de Baulat à Ju-Belloc/Ass. Moulins en Rivière-Basse
CT : 179 456 F - PL : 83 564 F
- ≡ Université d'été de l'innovation rurale 1999/Ass. Développement Pays de Marciac
CT : 109 111 F - PL : 42 288 F
- ≡ Université d'été de l'innovation rurale 2000/Ass. Développement Pays de Marciac
CT : 115 008 F - PL : 66 711 F

Dont deux opérations confirmées :

- ≡ Etude et Evolution vers la création et l'affirmation du Pays du Val d'Adour/Ass. Euradour
CT : 700 000 F - PL : 200 000 F
- ≡ Restauration Naturelle de l'Adour - Gravière de Ju-Belloc/IIAHBA
CT : 3 300 000 F - PL : 790 000 F

Contacts:

Le GAL "EURADOUR"

- Mairie de Maubourguet
- J. Glavany**
Président
- R. Cabé**
Vice-Président
- F. Daguzan**
Trésorier
- H. Tonnet**
Vice-Trésorier
- M. Chantre**
- J-N. Lacourrière**
- J. Latapie**
- C. Miqueu**
- P. Lalanne**
- R. Soubabère**
- J-C. Eugène**
- G. Fauque**

Assistance technique

SEMADOUR
Maubourguet
05 62 96 44 88

Services instructeurs

Préfectures des départements
(et services déconcentrés de l'Etat)
Gers - Landes
Hautes-Pyrénées
Pyrénées Atlantiques
Préfecture de Région
Aquitaine
Midi-Pyrénées